

ARRÊTÉ

DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE.

Sur la Contribution Mobiliaire

Du 14 Septembre 1791.

SUR le rapport du Comité des contributions publiques: oui M. le Procureur-général-ſyndic.

Le Directoire du Département, conſidérant que les principes de la contribution mobiliaire, qui a principalement pour objet d'atteindre les propriétés induſtrielles, & non foncieres, ſont abſolument nouveaux; que l'ancien régime des impoſitions du pays, ne peut fournir aucun renſeignement utile; que les baſes priſes par le Comité des contributions, & adoptées par l'Aſſemblée nationale, ſont les ſeules qui offrent quelque certitude; que s'il pouvoit en réſulter quelques inconvéniens dans l'application, ce ſeroit à l'expérience à éclairer l'Adminiſtration, qui, en prononçant ſur les réclamations qui pourront lui être préſentées, ne perdra jamais de vue que la plus parfaite égalité, doit être miſe dans la répartition de toute eſpece de contribution.

ARRETE d'adopter les baſes que le Comité des contributions a préſenté à l'Aſſemblée Nationale; déclare en conſéquence qu'en faiſant la répartition de la contribution mobiliaire, il a d'abord prélevé les vingtiemes dans la même proportion que l'Aſſemblée, & qu'il a pris pour la contribution mobiliaire, les ſept trentiemes de la ſomme reſtante, enſuite de quoi il a été dreſſé le tableau ſuivant de la contribution mobiliaire.

DISTRICTS.			TOTAL.
Aix.			102,641 15 5.
Apt.			73,872 9 3.
Arles.	Ville	19,120 10	20,153 9.
	Cantons	1,032 19	
Orange.	Principauté	16,343 7	18,954 8.
	Cantons	2,611 1	
Marſeille.	Ville	69,425	102,408.
	Cantons	32,983	
Salon.			48,179 1.
Taraſcon.			78,395 15.
A quoi joint les 500,000 liv. ajoutées à la contribution mobiliaire de la ville de Marſeille, ci			500,000
TOTAL.			944,604 17 8.

Arrête enfin, que le préſent Arrêté, enſemble le rapport qui l'a précédé, ſeront imprimés & publiés dans tout le Département.

Fait à Aix, au Directoire du Département des Bouches du Rhône, le quatorze Septembre mil ſept cent quatre-vingt-onze.

Signés, Archier, Préſident le Directoire; Magloire Olivier; Auguſte Verdet; Mourret; F. Granet; Henri Pellicot; Perrin; Jaubert, Procureur-général-ſyndic, & Deſcene, Secrétaire.

A AIX, des Imprimeries de GIBELIN-DAVID & EMERIC-DAVID, Imprimeurs du Roi & du Département. 1791.